

Réf: Dossier 374084

Avis de constitution

SOCIETE « RASMANE-CI »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE NON LOIN DE  
COCOVIKO SECTION CV, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 08/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « RASMANE-CI »

Objet : EXPLOITATION MINIERE

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE NON LOIN DE  
COCOVIKO SECTION CV, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M OUATTARA BATIEMOKO (GÉRANT), M  
RASMANE OUEDRAOGO (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00294 du 22/01/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°04172/GTCA/RC/2025 du 22/01/2025

